

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT 2020 :
CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC
LA FEDERATION DU CREDIT MUTUEL
DU SUD-OUEST**

Direction Proximité - Politique sportive
– FSSE JBX/CL
N° 2020-D-203

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, l'arrêté n°22 du 20 juillet 2020 de Monsieur le Président portant délégation de signature à Monsieur Michel ANDRIEUX, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président,
- VU, la délibération n°2020.02.44 B portant autorisation de demande de subventions auprès de partenaires publics et de sollicitation de sponsoring auprès de partenaires privés dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement 2020,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du Forum sport santé environnement (FSSE) qui se tiendra les 5 et 6 septembre 2020, est approuvée la convention de partenariat passée entre la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest située 14 avenue Antoine Becquerel 33600 Pessac et la Régie Espace Carat GrandAngoulême.

Article 2 – La convention prévoit que la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest s'engage à soutenir le FSSE par le versement de la somme de 4 000 € nets de taxe ainsi que par des actions notamment l'impression de flyers.

Article 3 – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à offrir à la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest des espaces publicitaires, notamment l'insertion de son logo sur les listes et les panneaux « partenaires » et la mise à disposition d'un stand.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 7 août 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **07/08/2020**
Publié ou notifié,
Le **07/08/2020**